

30 nov 2012 -11:54

Appartient à Conseil des ministres du 30 novembre 2012

Prêt bilatéral de la Banque nationale de Belgique au Fonds monétaire international

La Banque nationale de Belgique (BNB) va accorder au Fonds monétaire international (FMI) un prêt bilatéral sous la forme d'une ligne de crédit couverte, avec l'accord du Conseil des ministres, par la garantie de l'Etat.

A la demande du ministre des Finances Steven Vanackere, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'octroi, par la Banque nationale, d'une ligne de crédit au FMI. La Banque nationale conclura la convention avec le FMI pour le compte des autorités fédérales.

Les pays de la zone euro ainsi que de nombreux autres pays se sont engagés à mettre des ressources supplémentaires à la disposition du FMI. Suite à la crise, de plus en plus de pays font appel aux fonds du FMI. Il s'agit d'un financement temporaire, que le FMI n'utilisera qu'en cas de besoin. Le Fonds n'utilisera cette ligne de crédit que lorsque les moyens dont il dispose encore seront descendus sous un seuil minimum prédéterminé.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>